

OCCUPATION À TITRE THÉRAPEUTIQUE (OT) : NOTICE

I Présentation du dispositif

L'occupation à titre thérapeutique est un dispositif réservé aux personnels en congé de longue maladie (CLM) ou en congé de longue durée (CLD) et dont l'état de santé ne justifie plus un maintien permanent à domicile :

- Décret 86-442 du 14 mars 1986 – article 38
- Circulaire 2007-106 du 9 mai 2007 parue au BO n°20 du 17 mai 2007

Elle est prescrite par le médecin traitant ou le spécialiste et soumise à validation du médecin de prévention.

Elle peut être demandée à tout moment de l'année.

Il s'agit d'une activité professionnelle bénévole, sans responsabilité, d'une durée ne pouvant excéder un mi-temps (selon la prescription médicale).

La demande d'OT se fait par l'intermédiaire d'un formulaire téléchargeable sur le site académique.

Le contenu du travail et les conditions d'accueil sont définis par l'intéressé-e et la structure d'accueil, puis notés sur le formulaire de demande d'OT.

En fonction de l'évolution de l'état de santé de la personne et/ou du projet professionnel, le contenu et la durée de l'O.T pourront être modifiés, mais seulement avec l'accord du médecin de prévention et de la direction des ressources humaines.

A chaque prolongation du CLM ou CLD accordée par le Comité médical départemental, une copie de l'arrêté de prolongation devra être obligatoirement envoyée à la DRRH qui reconduira d'autant l'OT.

II Objectifs de l'OT

- Sortir de la maladie et rompre l'isolement.
- Permettre un retour progressif aux fonctions d'origine.
- Reprendre progressivement une activité professionnelle en dehors des contraintes d'une situation de responsabilité.
- Découvrir, tester, se former dans une nouvelle activité professionnelle.
- Pouvoir suivre des formations ou des stages du Plan Académique de Formation après accord de la DRH et de la DIFOR.

III Procédure :

- La recherche de la structure d'accueil doit être faite par l'intéressé-e, éventuellement accompagné-e par les assistantes sociales. Cette structure doit relever de l'Education nationale : écoles, EPLE, CANOPÉ, services académiques, établissements d'enseignement supérieur, GRETA, CNED, etc...
- Le formulaire de demande d'occupation thérapeutique est à télécharger sur le site académique.
- La première page du formulaire est à compléter et signer par l'intéressé-e.
- **La deuxième page doit être complétée et signée par le responsable de la structure d'accueil. Pour les écoles accueillant en O.T un professeur des écoles, l'avis de l'IEN de la circonscription concernée devra être sollicité et mentionné sur l'imprimé.**
- Ce formulaire doit être envoyé au médecin de prévention du rectorat, 25 rue de Fontenelle, 76037 Rouen Cedex 1.
- **Il sera accompagné, sous pli cacheté, d'un certificat récent du médecin traitant ou spécialiste, précisant de manière détaillée la nature de la maladie et les difficultés ou l'incapacité qu'elle entraîne.**
- Le médecin de prévention, qui peut demander à recevoir l'intéressé-e, émet un avis et transmet le formulaire à la direction des ressources humaines.
- La direction des ressources humaines entérine l'avis du médecin de prévention et transmet un exemplaire de la demande d'OT à la structure d'accueil, ainsi qu'à l'intéressé-e et son service de gestion, par courrier électronique.

Si l'avis est favorable, l'occupation thérapeutique peut alors, et seulement alors, commencer.
ATTENTION : L'instruction de la demande d'OT peut prendre 2 à 3 semaines à partir de sa réception par le médecin de prévention, la date de début de l'OT devra prendre en compte cet éventuel délai.

IV Qui contacter

- **Le médecin de prévention :**
Secrétariat : 02 32 08 91 52 - Courriel : med-prev@ac-rouen.fr
- **La direction des ressources humaines**
Secrétariat : 02 32 08 92 60 - Courriel : drh@ac-rouen.fr
- **Les assistantes sociales des personnels**
Bénédicte CANTAIS – Maison de l'éducation du Havre - 02 35 22 22 55 – benedicte.cantais@ac-rouen.fr
Christine ÉCHIVARD – Lycée R. Queneau d'Yvetot – 02 35 95 34 30 – christine.echivard@ac-rouen.fr
Marie-Laure MASSON – Rectorat de Rouen – 02 32 08 97 83 – marie-laure.masson@ac-rouen.fr
Isabelle PALFRAY – Rectorat de Rouen – 02 32 08 97 82 – isabelle.palfray@ac-rouen.fr
Sandrine REVERT – DSDEN 27 – 02 32 29 64 15 – sandrine.revert1@ac-rouen.fr